

Conversations avec les peuples
des Premières Nations, des Métis
et des Inuits



Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario
Enseignement aux
Autochtones et
formation des
enseignantes et
enseignants
autochtones

Au début de l'année 2008, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario s'est joint au Bureau de l'éducation des Autochtones du ministère de l'Éducation afin d'examiner l'enseignement aux Autochtones et la formation des enseignantes et enseignants autochtones en Ontario. L'idée d'un tel partenariat avait été avancée, en janvier 2007, dans les objectifs du *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits*.

Selon l'Ordre, les enseignantes et enseignants doivent posséder des connaissances et des ressources adéquates pour appuyer et encourager la réussite des élèves autochtones. Lorsque les enseignants sont mieux préparés à travailler avec les élèves autochtones, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la classe, les élèves en profitent automatiquement.

La connaissance de l'histoire et de la diversité des cultures distinctes des Premières Nations, des Métis et des Inuits est essentielle pour comprendre l'angle à partir duquel les élèves et leurs parents considèrent le système scolaire. La connaissance des perspectives et des approches des Autochtones concernant l'apprentissage est tout aussi importante pour s'assurer que les enseignantes et enseignants de l'Ontario sont préparés à enseigner aux élèves autochtones et dans les communautés autochtones. De plus, comprendre les cultures et les points de vue contemporains et traditionnels des Premières Nations, des Métis et des Inuits ainsi que leur histoire permet aux enseignantes et enseignants de mieux comprendre les élèves non-autochtones.

Ces rencontres n'auraient pas été possibles sans la participation de nombreuses personnes. Le financement du ministère de l'Éducation nous a permis d'entreprendre ces discussions dans toute la province. Une planification ouverte et constructive avec nos partenaires métis, inuits et des Premières Nations nous a permis d'organiser des conversations respectueuses, réfléchies et constructives. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont pris le temps de faire part de leur point de vue. Le présent rapport constitue un compte-rendu de nos conversations et une base pour l'élaboration future de solutions fondées sur ce que nous avons entendu.

Joe Jamieson
Registraire adjoint

Introduction

À la fin de l'automne 2008, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a entrepris une série de rencontres avec les communautés métisses, inuites et des Premières Nations. Au cours d'une période de deux mois, 12 rencontres ont eu lieu partout en Ontario. L'objectif de ce processus de consultation consistait à discuter de l'enseignement aux Autochtones et de la formation des enseignantes et enseignants autochtones avec chaque communauté afin de découvrir des façons d'accroître le nombre d'enseignants métis, inuits et des Premières Nations en Ontario.

Les discussions étaient orientées en fonction d'un cadre global abordant quatre domaines clés :

1. Ressources sur les normes pour la formation des enseignantes et enseignants autochtones
2. Programmes de formation des enseignantes et enseignants autochtones
3. Devenir une enseignante agréée ou un enseignant agréé
4. Devenir membre de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Le présent rapport constitue un recueil de ce que nous avons entendu lors de ces discussions. Les recommandations émises dans ce rapport découlent des options abordées et nous guideront au cours des prochaines étapes.

Contexte

En 2006, la Commission royale sur les peuples autochtones utilisait l'expression «peuple autochtone» pour désigner l'ensemble des peuples indigènes du Canada, sans égard aux origines et identités distinctes des Premières Nations, des Métis et des Inuits.¹ Le paragraphe 35 (2) de la *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît trois peuples autochtones : les Indiens, les Métis et les Inuits. Toutefois, selon l'usage consacré, l'expression Premières Nations remplace aujourd'hui le terme Indien. Tel qu'énoncé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, il s'agit de trois peuples distincts, possédant des héritages, des langues, des pratiques culturelles et des croyances religieuses distinctes.²

Le présent rapport utilise une terminologie semblable, c'est-à-dire que le terme Autochtones est utilisé pour désigner collectivement les Premières Nations, les Métis et les Inuits, mais qu'ils sont désignés individuellement lorsque la nature et le point de vue spécifiques de leurs réponses le justifient.

Le recensement de 2006 de Statistique Canada a révélé que la population autochtone en Ontario a augmenté de 68 pour cent entre 1996 et 2006, 242 500 personnes s'identifiant désormais comme Autochtones. Cette augmentation est attribuée à des taux de natalité élevés, à l'augmentation du nombre de réserves depuis 1996 et à l'augmentation du nombre de personnes s'identifiant comme Autochtones. Approximativement 158 400 membres des Premières Nations, 73 600 Métis et 2 000 Inuits habitent en Ontario.³ La population autochtone représente 2 pour cent de la population totale de l'Ontario.

¹ Commission royale sur les peuples autochtones, *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, Affaires indiennes et du Nord Canada, octobre 2006.

² *Une terminologie en évolution qui se rapporte aux peuples autochtones au Canada*, Affaires indiennes et du Nord Canada, octobre 2002.

³ Le nombre total de personnes s'identifiant comme Autochtones est calculé en tenant compte des personnes qui s'identifient à un groupe autochtone, à plus d'un groupe autochtone et un groupe autochtone non mentionné.

L'Ontario abrite la plus grande population de membres des Premières Nations au Canada (23 pour cent) et la plus grande communauté inuite après celle du Nord (4 pour cent). Les Métis constituent le groupe autochtone qui connaît la plus forte croissance au Canada. Approximativement 19 pour cent des Métis vivent en Ontario.

La population autochtone est plus jeune que la population non autochtone. En Ontario, quelque 43 pour cent des Autochtones sont d'âge scolaire (moins de 24 ans), comparativement à 32 pour cent de la population non autochtone. En Ontario, les jeunes Inuits sont plus nombreux, puisque plus de 56 pour cent d'entre eux sont âgés de moins de 24 ans, alors que cette proportion est de 46 pour cent chez les Premières Nations et de 39 pour cent chez les Métis.

Selon les estimations du ministère de l'Éducation de l'Ontario, 50 300 élèves d'ascendance autochtone fréquentent les écoles élémentaires et secondaires financées par le gouvernement.⁴ Parmi ces élèves, 18 300 élèves des Premières Nations, 26 200 élèves métis et 600 élèves inuits vivent sur les territoires des conseils scolaires, et 5 200 élèves vivent dans des communautés des Premières Nations et fréquentent des écoles financées par le gouvernement en vertu d'une entente pour les frais de scolarité.⁵ Pour améliorer la réussite des élèves, il faut notamment que l'histoire et les cultures distinctes de ces peuples fassent partie des programmes de formation à l'enseignement.

Au printemps 2005, le gouvernement de l'Ontario a dévoilé *Une nouvelle approche des affaires autochtones*, qui présente une nouvelle direction pour l'établissement de relations constructives et fondées sur la coopération avec les peuples autochtones de l'Ontario. Une des stratégies clés de cette approche prévoit que le ministère de l'Éducation travaille de concert avec les communautés et les organismes autochtones ainsi que les conseils scolaires pour établir un cadre d'élaboration des politiques en éducation afin d'améliorer les résultats scolaires des enfants et des adolescents autochtones.

De mai à octobre 2006, le Bureau de l'éducation des Autochtones du ministère de l'Éducation a consulté près de 500 personnes, membres de conseils scolaires, de communautés et d'organismes autochtones ou d'autres partenaires en éducation. Les résultats de ces consultations ont paru dans le *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits*, publié en janvier 2007. Celui-ci soulignait des approches que pouvaient adopter les écoles et conseils scolaires pour appuyer la réussite des élèves autochtones et réduire l'écart entre la réussite des élèves autochtones et celle des élèves non autochtones. Ce cadre d'élaboration présentait également des stratégies visant à incorporer les cultures, l'histoire et les points de vue des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans le curriculum de l'Ontario, afin d'accroître les connaissances et la sensibilisation de tous les élèves.

Reconnaissant un lien direct entre les objectifs du cadre d'élaboration et les objectifs énumérés dans la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, un groupe de travail a été établi en janvier 2008, composé de membres du personnel de l'Ordre et du Bureau de l'éducation des Autochtones, afin d'élaborer de concert ces objectifs et stratégies par l'échange de connaissances et l'établissement d'objectifs communs.

⁴ Bureau de l'éducation des Autochtones, *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits*, ministère de l'Éducation, 2007.

⁵ En vertu d'une entente pour les frais de scolarité conclue entre une Première Nation ou le gouvernement fédéral et un conseil scolaire, les frais d'éducation sont assumés par le conseil scolaire. Bureau de l'éducation des Autochtones, *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits*, p. 24.

Mandat de l'Ordre

Dans sa dernière chronique dans *Pour parler profession*, l'ancien registraire Brian McGowan expliquait que le mandat de l'Ordre n'est pas immuable, mais qu'il évolue plutôt selon le contexte.⁶ Il décrivait six facteurs ayant eu des répercussions sur le contexte de l'Ordre et le processus de prise de décision du conseil :

- responsabilités en matière de réglementation
- obligations administratives légales
- curriculum et politiques en matière d'éducation
- autoréglementation professionnelle
- évolution sociale et démographique
- mobilité de la main-d'œuvre.

Ces six facteurs constitutifs ont tous une influence sur l'enseignement aux Autochtones.

- Parmi les responsabilités de l'Ordre en matière de réglementation, mentionnons l'agrément des programmes de formation à l'enseignement des Autochtones, tel que prévu par les règlements de l'Ordre, notamment les programmes de l'Université Lakehead et de l'Université Queen's, et l'agrément des diplômés de ces programmes.
- En vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et des règlements pris en application de cette loi, l'Ordre a l'obligation administrative légale d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques dans différents domaines, comme les compétences linguistiques, la formation à distance et les façons de définir l'ascendance autochtone.
- Les initiatives liées au curriculum et aux politiques en matière d'éducation, notamment les révisions réglementaires apportées aux qualifications requises pour enseigner et aux programmes menant à une qualification additionnelle, reflètent les résultats des consultations entreprises dans le cadre de la révision des qualifications requises pour enseigner, y compris la consultation des communautés des Premières Nations de l'Ontario.
- L'autoréglementation professionnelle protège l'intérêt du public dans toute la province, notamment par l'entremise de rapports plus transparents et d'une sensibilisation accrue aux intervenants de l'Ordre, notamment aux communautés autochtones.
- L'évolution sociale et démographique, dont la croissance de la population autochtone et du nombre d'élèves autochtones dans les écoles de l'Ontario, représente un élément important de l'orientation stratégique de l'Ordre.
- Finalement, l'élimination des obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre aura des conséquences sur la reconnaissance des qualifications professionnelles et sur les critères que devront remplir les nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants de l'Ontario avant d'être autorisés à enseigner.

Les options et les recommandations issues des discussions avec les représentants des Premières Nations, des Métis et des Inuits menées à la fin de l'automne 2008 reflètent l'évolution du mandat de l'Ordre. Un rapprochement est fait dans le présent rapport entre ces recommandations et les objets de l'Ordre en vertu de la loi.

⁶ Brian McGowan, «Mot du registraire», *Pour parler profession*, mars 2009, p. 10 à 12.

Révision des qualifications requises pour enseigner

Motions adoptées par le conseil – septembre 2006	Statut – décembre 2009
<p>2. Que le conseil accepte de modifier la réglementation afin d'ajuster la définition des programmes de formation à l'enseignement pour y inclure, comme champ d'études, l'enseignement en Ontario (le contexte ontarien comprenant les Premières Nations⁷, la diversité culturelle et pluraliste, les différences linguistiques et confessionnelles en vertu de la constitution, les normes d'exercice et de déontologie).</p>	<p>Sera considéré dans les futures modifications réglementaires liées aux programmes de formation à l'enseignement.</p> <p>Dans les futures modifications à la réglementation, des références aux Inuits et aux Métis seront ajoutées aux définitions des programmes de formation à l'enseignement.</p>
<p>10. Que le conseil maintienne la définition de la réglementation actuelle du programme de formation à l'enseignement pour ce qui est des programmes menant ou non à un diplôme de formation générale ou d'études technologiques, d'éducation aux personnes d'ascendance autochtone ainsi qu'à l'enseignement des langues secondes autochtones et aux élèves sourds.</p>	<p>Aucune action requise, la disposition est maintenue.</p> <p>Le règlement sur les qualifications requises pour enseigner remplacera «Native Ancestry» pour «Aboriginal Ancestry».</p>
<p>12. Que le conseil accepte de modifier la réglementation afin d'inclure une clause de révision au programme de formation à l'enseignement pour les personnes d'ascendance autochtone qui possèdent un diplôme d'études secondaires, mais pas de diplôme postsecondaire.</p>	<p>Reporté jusqu'à ce que le nombre de candidats métis, inuits et des Premières Nations soit suffisant pour qu'un diplôme devienne une exigence.</p>
<p>13. Que le conseil accepte de modifier la réglementation afin d'offrir des programmes de formation à l'enseignement à temps plein ou à temps partiel permettant de préparer les personnes qui parlent les langues algonquines ou langues iroquoises à enseigner les langues autochtones et à obtenir une carte de compétence⁸ (limitée).</p>	<p>Sera considéré dans les futures modifications réglementaires liées aux programmes de formation à l'enseignement.</p>
<p>22. Que le conseil maintienne les exigences réglementaires (maîtrise d'une langue algonquine ou iroquoise) pour l'admission au programme de formation à l'enseignement de langues secondes autochtones menant à une carte de compétence⁸ (restreinte).</p>	<p>Aucune action requise, les exigences actuelles sont maintenues.</p>
<p>61. Que le conseil accepte que les cours suivants paraissent à l'annexe C :</p> <ul style="list-style-type: none"> Premières Nations, Métis et Inuit : Comprendre les enseignements traditionnels, l'histoire, les enjeux actuels et les cultures Enseignement aux enfants métis, inuits et des Premières Nations Enseignement du cayuga Enseignement du delaware Enseignement de l'o'jicree Enseignement de l'oneida 	<p>Terminé – les modifications à la réglementation ont été apportées et leur mise en œuvre est en cours. On tiendra compte de modifications supplémentaires lors de futures modifications à la réglementation.</p>

⁷ Seules les Premières Nations furent représentées lors du processus de consultation sur les qualifications requises pour enseigner.

⁸ Le terme «carte de compétence» a maintenant changé pour «certificat de qualification et d'inscription».

Contexte

La première consultation importante de l'Ordre auprès des communautés autochtones a eu lieu en 2001. Depuis, les consultations auprès de ces communautés sont au programme de toutes les initiatives importantes de l'Ordre.

2001 – Révision des normes

En 2001, et de nouveau en 2005, les communautés des Premières Nations ont participé à l'élaboration et à la révision des normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante. En 2005, des pédagogues des Premières Nations ont animé, dans plusieurs de leurs communautés, des groupes de discussion sur les normes révisées.

2005 – Révision des qualifications requises pour enseigner

Au cours de l'automne 2005, un processus de consultation axé sur les programmes de formation à l'enseignement pour les Autochtones et les programmes de perfectionnement pour les enseignantes et enseignants autochtones a été entrepris dans le cadre de la révision des qualifications requises pour enseigner. De septembre 2005 à juin 2006, des intervenants en éducation de sept communautés des Premières Nations se sont réunis autour de tables rondes, soit en tout des représentants de 34 Premières Nations.⁹

Jusqu'à présent, 34 des 56 recommandations du conseil de l'Ordre en matière de qualifications requises pour enseigner ont été mises en œuvre par l'entremise de modifications apportées à la réglementation. L'Ordre prévoit avoir mis en œuvre l'ensemble des recommandations liées à la réglementation d'ici la fin du printemps 2010, sauf celles qui se rapportent aux programmes de formation à l'enseignement.

Les commentaires et suggestions émis par les membres des Premières Nations au cours du processus de consultation sont reflétés dans cinq politiques recommandées et adoptées par le troisième conseil de l'Ordre, lors de sa réunion de septembre 2006. (Les recommandations et leur statut actuel sont à la page précédente.)

Ce fut une occasion pour l'Ordre de participer à des discussions ciblées avec les communautés des Premières Nations en Ontario. Les commentaires recueillis après le processus de consultation démontrent que ces discussions ont permis d'établir des liens favorables et constructifs. Les rencontres avec les peuples autochtones qui se sont tenues à la fin de l'automne 2008 ont permis de poursuivre sur la même voie.

2008 – Rencontres avec les peuples métis, inuits et des Premières Nations

En novembre et décembre 2008, 12 rencontres se sont tenues aux quatre coins de l'Ontario avec des représentants des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Des conversations ont été organisées avec des groupes des Premières Nations à Kenora, Thunder Bay, Timmins, île Manitoulin, Ottawa, London et Toronto; et avec des groupes de Métis à Thunder Bay, Timmins, Ottawa et Midland. La première conversation de l'Ordre avec les Inuits s'est déroulée à Ottawa.

⁹ *Préparer le personnel enseignant pour demain*, Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, 2006.



L'Ordre a travaillé étroitement avec ses partenaires (l'Education Coordination Unit de Chiefs of Ontario First Nations, la Métis Nation of Ontario, Tungasuvvingat Inuit et les pédagogues des Premières Nations) de partout en Ontario pour établir la structure et le processus de chaque discussion. Les rencontres débutaient par une cérémonie d'ouverture traditionnelle, présentée par des aînés des Premières Nations ou des sénateurs métis. Les rencontres avec les Inuits débutaient par l'allumage d'une lampe à l'huile – une quillq – par un aîné inuit. Un aîné ou un sénateur clôturait également chaque rencontre. Il était possible d'apporter d'autres symboles culturels, notamment les tambours, les plumes d'aigle et les ceintures métisses. Le bâton d'orateur de l'Ordre, offert par le British Columbia College of Teachers, a été utilisé au cours des conversations.

Les participants métis et des Premières Nations étaient assis en cercle. La quillq servait à catalyser les conversations avec les participants inuits de façon informelle autour d'une table. Non seulement ces discussions en cercle encourageaient les discussions ouvertes, mais elles reflétaient aussi le cadre global de ces conversations. Regroupés sous la forme d'un cercle de discussion ou d'une roue médicinale, les participants étaient encouragés à centrer la discussion sur quatre domaines clés pendant chaque rencontre. Les discussions ouvertes et holistiques tenues au cours des rencontres portaient habituellement sur ces quatre domaines.

Après chaque rencontre, les participants étaient invités à passer en revue les informations recueillies afin de s'assurer qu'elles reflétaient avec exactitude le contenu de la rencontre. Certaines personnes ont répondu en fournissant du contenu supplémentaire.

Principes directeurs

Dans le but de refléter la rétroaction et les commentaires des participants, les principes suivants ont guidé le déroulement des rencontres et l'élaboration du présent rapport :

- respecter les identités distinctes des Premières Nations, des Métis et des Inuits
- trouver un équilibre entre les points de vue divergents au sein de chaque groupe
- faire profiter les enseignants et les élèves métis, inuits et des Premières Nations
- se concentrer sur des recommandations tangibles pouvant être mises en œuvre.

Ce que nous avons entendu et ce que nous pouvons faire

Quatre domaines clés ont constitué le fondement de nos conversations avec les représentants des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Les commentaires recueillis lors de ces conversations ont été regroupés selon ces quatre domaines clés. Tel que mentionné, le cadre en lui-même était représenté sous la forme d'un cercle de discussion ou d'une roue médicinale afin d'illustrer le transfert des idées d'un domaine à un autre et les liens globaux qui les unissent.

Au cours d'une discussion, on a noté que la création d'un partenariat solide et réel avec les groupes métis, inuits et des Premières Nations a été favorisée du fait que l'Ordre a reconnu l'approche holistique de la connaissance et de l'apprentissage inhérente aux traditions des peuples autochtones. Selon les participants, le processus de consultation entrepris par l'Ordre dans une atmosphère respectueuse et inclusive représente un excellent modèle pour les prochaines initiatives auprès des partenaires et intervenants autochtones.

Options :

- a) Créer un groupe de consultation représentatif pour continuer à discuter et à valider les stratégies et initiatives de l'Ordre auprès des communautés métisses, inuites et des Premières Nations.

1^{er} domaine clé :

Ressources sur les normes pour la formation des enseignantes et enseignants autochtones

- Quelles ressources peuvent appuyer les normes d'exercice et de déontologie pendant la formation des enseignantes et enseignants autochtones?

Les participants des Premières Nations ont mis l'accent sur la nécessité d'obtenir de l'appui et des ressources destinés aux pédagogues qui apprennent à transmettre les cultures, les traditions, le savoir et les identités autochtones. Les pédagogues enseignent aussi des matières à contenu non autochtone et doivent être préparés à enseigner des matières dans le respect des aspects culturels. Selon les participants, l'Ordre pourrait jouer un rôle de promotion auprès des pédagogues afin d'encourager l'acquisition de connaissances sur les cultures et les perspectives autochtones ainsi que l'apprentissage de méthodes pédagogiques auxquelles les communautés autochtones sont réceptives.

Certains participants des Premières Nations ont suggéré que les normes d'exercice et de déontologie de l'Ordre soient traduites en écriture syllabique¹⁰ afin d'en accroître la compréhension selon plusieurs perspectives. Les participants ont fait remarquer que, sous leur forme écrite actuelle, les normes sont trop abstraites.

La plupart des conversations ont fait ressortir différentes façons d'améliorer les normes à l'aide de symboles culturels. Les participants inuits ont proposé que les normes soient rehaussées par l'ajout d'un inukshuk afin de refléter les perspectives inuits. Symbole important, l'inukshuk fut considéré adéquat puisque chacune de ses pierres constitue une fondation, à l'instar des normes, qui servent de fondement à la pratique de l'enseignement. Les participants métis ont fait remarquer que l'ajout de la ceinture traditionnelle métisse aux documents des normes constituerait une façon de représenter et de reconnaître la culture et l'héritage métis.

La possibilité d'utiliser des histoires sous format numérique pour transmettre les normes d'exercice et de déontologie a été avancée lors des conversations portant sur les ressources liées aux normes. Conformément aux traditions orales des Premières Nations, des Métis et des Inuits, des histoires racontées par des aînés et des enseignants autochtones et enregistrées de façon numérique sont une occasion de renforcer l'applicabilité des normes de l'Ordre auprès des enseignantes et enseignants au sein de ces communautés.

La plupart des participants reconnaissent qu'il reste du travail à accomplir pour faire la promotion des normes auprès des enseignants autochtones et résoudre la question de leur manque de connaissances à propos de ces normes.

Options :

- a) élaborer des histoires en format numérique afin de rehausser l'applicabilité des normes auprès des pédagogues métis, inuits et des Premières Nations actuels et futurs
- b) étudier la possibilité de traduire les normes d'exercice et de déontologie de l'Ordre en d'autres langues que le français et l'anglais
- c) adapter les ressources actuelles sur les normes pour les différents publics autochtones, par exemple, en incorporant des éléments graphiques et des symboles, comme un inukshuk, une ceinture métisse ou une plume d'aigle
- d) continuer à ajouter des ressources pédagogiques portant sur les histoires et les cultures des Premières Nations, des Métis et des Inuits à la bibliothèque Margaret-Wilson
- e) travailler en liaison avec les communautés métisses, inuites et des Premières Nations afin de leur proposer des présentations sur les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante.

2^e domaine clé :

Programmes de formation en enseignement des Autochtones

- De quelles autres façons pouvons-nous assurer la prestation des programmes de formation en enseignement des Autochtones?

Un document d'information décrivant les programmes de formation en enseignement des Autochtones en Ontario a été distribué aux participants. Les commentaires recueillis à ce propos sont regroupés en deux catégories : les programmes de formation et les qualifications additionnelles.

¹⁰ L'écriture syllabique est un système d'écriture dans lequel chaque syllabe est représentée par un signe.

Programmes de formation à l'enseignement pour les Autochtones

Les participants métis et des Premières Nations ont fait part de leurs inquiétudes concernant la stigmatisation réelle ou perçue des personnes ayant terminé un programme de formation à l'enseignement pour les Autochtones. Certains ont signalé s'être sentis ostracisés par leurs pairs, avoir été considérés inférieurs aux enseignantes et enseignants non autochtones et avoir entendu des commentaires sur leurs «pratiques culturelles bizarres».

Les participants des Premières Nations ont fait remarquer que cette perception subsiste malgré le fait que l'Ordre agréé les programmes de formation à l'enseignement pour les Autochtones. Parmi les exemples avancés pour démontrer cette inégalité, mentionnons la rémunération plus faible des enseignants des Premières Nations, leur affectation à des salles de classe mobiles isolées de leurs collègues et le fait qu'ils ont moins de ressources à leur disposition pour enseigner des compétences linguistiques à plusieurs cycles.

Selon les participants des Premières Nations, un travail de relations publiques pourrait être effectué pour promouvoir les programmes de formation à l'enseignement pour les Autochtones et pour faire la promotion des connaissances et des compétences que les diplômés de ces programmes ont acquises. Toutefois, ils ont reconnu que la qualité des différentes voies menant à l'enseignement était d'égale importance, sinon plus importante, que les voies elles-mêmes.

Lors de nombreuses rencontres avec les représentants des Premières Nations, des participants se sont questionnés sur la possibilité de tirer parti des programmes de formation existants afin de permettre aux enseignantes et enseignants de langues d'obtenir un diplôme collégial ou universitaire qui leur permettrait d'enseigner les études générales et de se spécialiser dans une matière en particulier.

Selon les participants des Premières Nations, le programme de langues autochtones en trois parties n'offre pas une préparation suffisante et ne permet pas d'évaluer les compétences en communication et autres compétences requises. Pour enseigner les langues, il faut être aussi compétent en lecture et en communication écrite qu'en communication orale, ce qui représente un défi de taille en raison de la tradition orale des langues des Premières Nations. On a proposé que le programme soit révisé et centré davantage sur la «condition d'enseignant», par exemple, sur la planification des leçons et la gestion de classe.

Les participants métis ont mis l'accent sur l'importance de reconnaître le niveau de compétences des Métis sans diplôme universitaire. Ils ont fait remarquer que les aide-enseignants forment un groupe de relève naturel d'enseignants potentiels, et ils se sont demandé si le Programme d'éducatrice adjointe ou d'éducateur adjoint pouvait être considéré aux fins de l'achèvement d'un programme de formation à l'enseignement.

Plusieurs participants des Premières Nations ont dit que l'expérience en enseignement des enseignants des écoles de bande (qui sont des écoles fédérales) n'est souvent pas reconnue lorsqu'ils se joignent à un conseil scolaire provincial. Bon nombre de participants se sont demandé si les connaissances, l'expérience et les formations antérieures de membres des Premières Nations, en particulier des aînés, pouvaient être reconnues pour l'obtention d'une autorisation d'enseigner. On a signalé qu'il y avait

moins de problèmes de discipline dans les classes bénéficiant de la présence d'aînés en tant qu'enseignants et que les élèves faisaient preuve d'une plus grande motivation.

Dans nombre de ces conversations, on a insisté sur le fait qu'il était important que les enseignantes et enseignants non autochtones comprennent les perspectives autochtones. Les malentendus à propos des différentes connaissances et façons de vivre des Premières Nations, des Métis et des Inuits peuvent être sources de conflits. Selon certains participants des Premières Nations, il est dangereux de passer sous silence les notions de racisme et de colonialisme dans le cadre de ces discussions. Il est nécessaire de connaître les épisodes négatifs de l'histoire des Autochtones pour comprendre le contexte actuel.

Les participants métis ont proposé que les programmes de formation à l'enseignement expliquent avec exactitude l'histoire des Métis en tant que peuple et nation; qu'ils comportent une semaine de formation sur l'histoire et la culture métisses; et qu'ils mettent l'accent sur le rôle des aînés en tant que ressource pédagogique tant pour les élèves que pour les pédagogues. Toutefois, selon les participants des Premières Nations, une seule semaine de formation serait insuffisante pour enseigner correctement la diversité historique et culturelle des Autochtones.

Selon les participants, les pédagogues ont besoin d'une orientation approfondie et d'un haut niveau de connaissances professionnelles sur les élèves autochtones et leurs communautés, des connaissances acquises en grande partie par l'entremise d'une formation pratique. Ils ont confirmé que les cultures autochtones sont très complexes et que les enseignants doivent donc être compétents et disposer des connaissances requises pour enseigner le curriculum aux élèves. Cela s'applique en particulier à l'histoire des pensionnats et à la perte d'identité qui en a découlé pour tous les Autochtones. Les leçons portant sur ce sujet doivent être enseignées de façon extrêmement informée et délicate.

L'importance des stages dans les contextes autochtones a été soulignée dans la plupart des conversations. Les participants métis ont fait remarquer que la préparation des enseignants métis est différente de celle des enseignants des Premières Nations. Ils ont mis l'accent sur des considérations importantes en matière d'enseignement aux enfants métis, par exemple, l'établissement de liens et l'utilisation de styles d'enseignement souples. Selon les participants des Premières Nations, la compréhension culturelle pourrait être améliorée si les enseignantes et enseignants non autochtones réalisaient un stage axé sur l'apprentissage holistique dans des communautés des Premières Nations.

Les participants métis et des Premières Nations ont suggéré qu'un modèle utilisant la formation d'apprenti serait utile. On a considéré qu'il était particulièrement utile aux nouveaux enseignants dans les communautés du Nord de mettre l'accent sur le développement des compétences et le travail effectué auprès d'un autre enseignant.

Qualifications additionnelles

Plusieurs participants métis ont fait remarquer que l'utilisation du terme «autochtone» dans les cours menant aux qualifications additionnelles, notamment «études autochtones» et «langues autochtones», semblait refléter uniquement la perspective des Premières Nations. Comme il s'agit de cultures distinctes, on doit inclure les perspectives des Métis et des Inuits afin de proposer une éducation autochtone inclusive.

Les participants des Premières Nations ont repris cette idée, en suggérant que les noms des cours soient modifiés, par exemple, que le nom du cours «Enseignement aux enfants autochtones» soit modifié pour «Enseignement aux enfants métis, inuits et des Premières Nations». Une personne a cité l'exemple de la position du Canada en Amérique du Nord pour établir une analogie pertinente à cette demande de reconnaissance : le Canada constitue une nation en soi avec une histoire et une identité particulières, mais il fait également partie de l'Amérique du Nord.

Les participants des Premières Nations ont indiqué qu'il serait bon d'avoir un cours menant à une qualification additionnelle dont l'objectif serait d'incorporer les perspectives autochtones dans leurs leçons. Certains ont suggéré que les cours de langues autochtones devraient être traités de la même façon que les cours de français langue seconde.

Les participants des Premières Nations ont dit que les programmes et cours de langues autochtones ne répondaient pas nécessairement aux besoins des communautés des Premières Nations. Les nombreux dialectes qui existent dans les langues des Premières Nations représentent un défi pour de tels programmes, car ils peuvent être conçus pour un dialecte en particulier. On a fait remarquer que cela pouvait avoir des retombées importantes sur les événements de la communauté et les traditions culturelles dans un contexte local.

Les participants métis étaient divisés sur la question de l'élaboration d'un cours menant à une qualification additionnelle pour la langue michif. Les Métis de l'Ontario discutent actuellement d'une langue michif commune en Ontario. Toutefois, des éléments de base communs permettraient d'élaborer un cours d'introduction.

Une discussion sur l'élaboration d'un cours menant à une qualification additionnelle sur la culture et l'histoire métisses s'est terminée de façon semblable. Les participants ont appuyé la création d'un tel cours, mais ont dit qu'il fallait faire attention de ne pas présumer que toutes les communautés métisses partagent les mêmes perspectives quant au savoir, à la culture et aux traditions métisses.

Les participants inuits ont confirmé qu'un cours menant à une qualification additionnelle sur l'inuktitut répondrait à la demande croissante d'occasions d'apprentissage dans ce domaine. Toutefois, ils ont fait remarquer que la plupart des Inuits peuvent lire l'inuktitut, mais qu'il existe de nombreux dialectes oraux. Une langue commune est toujours en émergence. Il s'ensuit que la création d'un cours menant à une qualification additionnelle serait problématique pour le moment.

Les Inuits sont fortement axés sur la communauté et sont enclins à canaliser leurs activités sociales et d'apprentissage dans des centres. Une étude portant sur l'utilisation de ces centres, par exemple le Centre Tungasuvvingat à Ottawa, pour offrir des cours menant à une qualification additionnelle ou pour offrir un soutien afin de se préparer aux cours du Collège Algonquin à Ottawa, pourrait permettre de trouver de nouveaux fournisseurs de cours.

De manière générale, les participants ont trouvé que le processus d'agrément des programmes de formation à l'enseignement et de perfectionnement professionnel était très difficile. Ils ont donné des suggestions concernant la révision et la compréhension du processus selon le point de vue autochtone. On a avancé que l'Ordre a besoin de

s'ouvrir à la possibilité qu'un programme axé sur les Autochtones puisse exiger différentes approches quant au contenu, aux lignes directrices et à la mise en œuvre.

Options :

- a) élaborer, pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits, des ressources pédagogiques basées sur les normes d'exercice et de déontologie afin d'appuyer et d'améliorer les programmes et cours de formation à l'enseignement et de perfectionnement professionnel
- b) s'assurer que l'élément de diversité de l'éducation en Ontario¹¹ incorporé dans les futurs programmes de formation à l'enseignement soit élaboré en se basant sur la rétroaction des Premières Nations, des Métis et des Inuits, et qu'il reflète l'histoire et la culture de chaque groupe
- c) réviser les titres des lignes directrices des cours menant à une qualification additionnelle comprenant le terme «autochtone» afin d'inclure et de reconnaître de façon adéquate l'histoire et la culture distincte des Premières Nations, des Métis et des Inuits
- d) élaborer des lignes directrices des cours menant à une qualification additionnelle qui reflètent un apprentissage approfondi de l'histoire et de la culture des Premières Nations, des Métis et des Inuits
- e) explorer le développement de nouveaux cours menant à des qualifications additionnelles en langues métisse (Enseignement du michif) et inuite (Enseignement de l'inuktitut) ainsi qu'en d'autres langues des Premières Nations
- f) explorer d'autres modèles pour les programmes de formation en enseignement des Autochtones et d'autres fournisseurs de cours menant à une qualification additionnelle
- g) incorporer les perspectives, les traditions et la culture des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans les cours menant à une qualification additionnelle
- h) examiner les pratiques et processus d'agrément afin d'inclure les perspectives et approches autochtones pour appuyer la formation à l'enseignement
- i) examiner le processus d'agrément pour découvrir tout obstacle empêchant d'appuyer les programmes de formation en enseignement des Autochtones.

3^e domaine clé :

Devenir enseignante agréée ou enseignant agréé

- Comment encourager les personnes d'ascendance autochtone à devenir des enseignantes et enseignants agréés?

De manière générale, tous les participants autochtones admettent qu'il est important que des pédagogues métis, inuits et des Premières Nations enseignent dans les écoles de l'Ontario, d'autant plus que la population autochtone continue de croître rapidement. Les participants des Premières Nations ont mis l'accent sur l'importance que des enseignantes et enseignants agréés travaillent dans les écoles fédérales (c'est-à-dire, dans les écoles de bande) afin que soient adoptées des normes identiques à celles des conseils scolaires (p. ex., les mêmes normes de déontologie), et que les connaissances soient basées sur les mêmes programmes de formation à l'enseignement.

¹¹ L'ajout d'un élément de diversité de l'éducation en Ontario aux programmes de formation à l'enseignement constitue une recommandation issue de l'initiative de révision des qualifications requises pour enseigner approuvée par le conseil de l'Ordre.

Bien que l'on ait considéré que la promotion de l'enseignement était un bon concept, certains participants des Premières Nations sont d'avis qu'il y a peu d'avantages à faire la promotion de l'enseignement dans les communautés des Premières Nations. Selon eux, chaque personne naît avec des dons et des forces qui lui sont propres, et qui doivent être développés pour le bien de la communauté. Les individus possédant un don pour l'enseignement poursuivront naturellement cette carrière, alors que la promotion de l'enseignement chez les personnes qui possèdent d'autres dons aura très peu d'effets.

D'autres participants des Premières Nations ont souligné que, pour inspirer des personnes à devenir enseignantes ou enseignants, il est nécessaire que le curriculum reflète le savoir, les langues, les traditions et la culture des Premières Nations.

Des participants des Premières Nations ont affirmé percevoir peu d'avantages à être agréé par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Ils ont mis en doute la qualité des enseignants qualifiés en vertu d'un programme de langue autochtone. Selon eux, le certificat de qualification et d'inscription (restreint) délivré par l'Ordre n'est pas une garantie de la capacité d'enseigner ni de la capacité de parler la langue. Bien que l'enseignante ou l'enseignant soit agréé par l'Ordre, son incapacité à parler la langue de la communauté diminue sa valeur aux yeux de celle-ci.

Des participants métis ont avancé que l'un des obstacles les plus importants était de nature financière – les défis de l'éducation permanente et la capacité de gagner sa vie. Le surplus actuel d'enseignants combiné à la baisse de la demande en raison d'une réduction des inscriptions est un facteur dissuasif pour de nombreux élèves métis qui souhaitent devenir enseignants. Cette réalité de l'offre et de la demande rend plus difficile le fait d'encourager les gens à entrer dans la profession. Certains participants des Premières Nations ont même suggéré qu'il serait irresponsable pour l'Ordre de continuer à accorder des autorisations d'enseigner tout comme il serait irresponsable pour les communautés de continuer à faire la promotion de la profession enseignante comme choix de carrière, alors qu'il n'y a pas de débouchés.

Les participants métis ont cerné plusieurs stratégies pour faire la promotion de la profession enseignante dans les communautés métisses, y compris :

- promouvoir la profession enseignante dès le palier élémentaire
- publier régulièrement de la publicité dans le *Métis Voyageur* et le site web de la nation métisse de l'Ontario
- élaborer une trousse promotionnelle contenant un DVD qui présente des élèves métis, inuits et des Premières Nations
- créer un dépliant à l'intention de la communauté métisse afin de présenter les différentes voies pour devenir enseignante ou enseignant
- distribuer ces brochures par l'intermédiaire de centres existants, comme les centres étudiants métis dans différents collèges
- travailler avec des conseillers en orientation pour transmettre des informations sur le cheminement requis pour devenir enseignante ou enseignant, et sur la façon d'atteindre cet objectif
- créer une bourse pour encourager les gens à se lancer dans une carrière en enseignement
- commanditer un camp d'enseignement ou un projet d'observation d'une semaine pour que les participants puissent savoir en quoi consiste la vie d'enseignant
- autres idées : panneau publicitaire et publicité télévisée présentant les cours pertinents de formation à l'enseignement et les coordonnées des établissements qui les offrent.

Les participants ont insisté sur le fait que tout matériel publicitaire doit comprendre le mot «Métis» afin que les Métis puissent se reconnaître et se sentir inclus. Les participants ont fait remarquer que le matériel publicitaire conçu par la nation métisse de l'Ontario dans le cadre du programme Métis Families Learning Together pourrait servir de modèle à l'Ordre.

Les participants des Premières Nations ont signalé que *Pour parler profession* pourrait inspirer d'autres personnes à considérer l'enseignement comme carrière. On pourrait présenter, par exemple, des enseignantes et enseignants des Premières Nations qui avaient quitté leur communauté pour faire leur formation à l'enseignement avant de retourner dans leur communauté. Un autre article pourrait présenter les façons dont l'expérience en enseignement permet d'ouvrir la porte à d'autres postes dans le système d'éducation ou à d'autres carrières. On a suggéré que le fait de brosser un portrait plus large du corps enseignant et du rôle des enseignants dans le système d'éducation pourrait encourager les personnes à se forger une opinion différente de l'enseignement.

Les participants des Premières Nations ont suggéré que des représentants de l'Ordre pourraient assister à la journée carrière annuelle des Six Nations à Walpole Island ou à la série annuelle de groupes de discussion dans les collèges et universités. Certaines personnes ont signalé que la documentation utilisée pour faire la promotion de la carrière de journaliste auprès des élèves des Premières Nations pourrait servir de modèle à l'Ordre.

Des participants des Premières Nations ont dit que les personnes intéressées par la profession enseignante, mais peu disposées à quitter leur communauté et leur famille, pourraient profiter de programmes de formation à l'enseignement plus décentralisés, peut-être par une utilisation accrue de la formation à distance. On a également fait remarquer qu'une mesure incitative directe, par exemple le parrainage d'un élève des Premières Nations dans le cadre d'un partenariat avec une communauté, pourrait encourager certaines personnes à choisir la profession enseignante.

D'après des participants inuits, la communauté inuite aimerait beaucoup avoir des enseignantes et enseignants inuits, mais ce souhait est tempéré par le défi des obligations financières et la difficulté d'insuffler et de nourrir, chez autrui, le désir d'enseigner. On a suggéré d'illustrer avec des images typiquement inuites, notamment un traîneau à chiens se déplaçant d'un point à un autre, les différents cheminements de carrière qui s'offrent aux personnes intéressées par une carrière en enseignement.

Les participants inuits ont confirmé l'importance pour les élèves inuits d'avoir des enseignants inuits. Non seulement ces enseignants servent-ils d'exemples pour les élèves, ils font également une promotion efficace de la profession enseignante. Les participants ont signalé que l'utilisation des réseaux de soutien existants dans les écoles, les collèges ou les centres communautaires est un bon moyen de faire connaître les carrières en enseignement et de montrer comment la réussite d'une personne profite à l'ensemble de la communauté.

Options :

- a) élaborer du matériel promotionnel sur les cheminements de carrière dans le domaine de l'enseignement qui soit propre aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits
- b) établir des relations avec les centres ou réseaux communautaires métis, inuits et des Premières Nations afin de disséminer l'information sur la profession enseignante, les façons de devenir enseignante ou enseignant, et les services offerts par l'Ordre
- c) travailler de concert avec les groupes métis, inuits et des Premières Nations pour rédiger des articles et communiquer des renseignements sur la profession enseignante et l'Ordre dans *Pour parler profession* et d'autres publications.

4^e domaine clé :

Devenir membre de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

- Comment repérer les enseignantes et enseignants autochtones dans la province?

Les participants des Premières Nations ont confirmé que plusieurs conseils de bande et administrations scolaires s'attendent à ce que leurs enseignants soient agréés par l'Ordre, car ils présument que cela démontre le niveau de leurs qualifications. De plus en plus d'écoles financées par le gouvernement fédéral exigent que les enseignantes et enseignants aient obtenu l'autorisation d'enseigner de l'Ordre.

Les participants ont fait remarquer que, bien que les enseignantes et enseignants des Premières Nations au sein des écoles de bande renouvellent initialement leur agrément, ils la laissent éventuellement expirer, car ils doutent de son utilité. En effet, il n'existe aucun avantage salarial à l'agrément et aucun rajustement de la rémunération après avoir terminé des cours menant à une qualification additionnelle, car leur grille salariale est différente de celle de leurs collègues des écoles financées par les fonds publics de l'Ontario.

Les participants des Premières Nations ont également dit que la valeur attachée au statut de membre de l'Ordre diminue considérablement pour les enseignantes et enseignants qui n'obtiennent pas de poste après avoir terminé ce qu'ils considèrent être un long et coûteux processus d'agrément. Pour ces personnes, le coût de l'adhésion l'emporte souvent sur la valeur de l'agrément.

D'autres participants des Premières Nations considèrent que l'adhésion à l'Ordre signale qu'une enseignante ou un enseignant n'est pas dévoué à la communauté. Très souvent, cette personne se sert de son expérience en enseignement dans une communauté des Premières Nations pour aller enseigner ailleurs, et ce transfert est facilité par l'adhésion à l'Ordre. Les communautés investissent dans l'intégration et le soutien de leurs enseignants, et le vide laissé par le départ d'un enseignant dans la communauté est important. C'est également nuisible au développement d'une population durable de pédagogues dans la communauté.

Finalement, certains participants des Premières Nations ont mis en doute le processus d'enquête et d'audience relatif aux enseignants dans le système d'éducation fédéral. Bien que les enseignants qui travaillent dans les réserves considèrent qu'ils doivent suivre les mêmes normes d'exercice et de déontologie, le processus de traitement des plaintes est différent lorsqu'ils ne sont pas membres de l'Ordre.

Autoidentification

L'Ordre s'est servi de ces rencontres pour entamer un dialogue avec la communauté autochtone sur un processus volontaire d'autoidentification pour les Métis, Inuits ou membres des Premières Nations qui sont membres de l'Ordre. Les participants ont donné des conseils et émis des commentaires et suggestions à l'égard du quatrième domaine clé, sur le plan des avantages et des risques possibles, et ont offert des idées pour la mise en œuvre.

Les participants métis et des Premières Nations ont insisté sur l'importance d'expliquer clairement les raisons d'être et les objectifs de l'élaboration d'une politique d'autoidentification, y compris comment une telle politique peut aider le système d'éducation et avoir des répercussions favorables sur l'individu. Les enseignantes et enseignants doivent comprendre non seulement comment l'information liée à l'autoidentification sera utilisée, mais aussi quels sont les abus potentiels et la façon dont ils seront évités. Selon les participants, les enseignants devront obtenir une garantie qu'aucun désavantage ne sera lié à l'autoidentification.

Les participants des Premières Nations ont avancé que l'autoidentification constitue un processus permettant de rétablir des liens avec ses origines, ses traditions et son patrimoine culturel. Selon certains, les enseignantes et enseignants refuseraient de s'autoidentifier en raison de leur fierté et de la confiance qu'ils ont en leur propre identité ou bien parce qu'ils se méfient ou craignent que les résultats soient utilisés pour les contrôler ou pour modifier les accords de financement actuels. Certains participants ont avancé qu'une politique d'autoidentification doit reposer sur la justice sociale et refléter l'égalité et l'équité.

Pendant les rencontres, il est ressorti que de nombreux Métis ont refusé de s'autoidentifier lors du dernier recensement de Statistique Canada, et donc que l'Ordre n'aurait vraisemblablement pas plus de succès. Sans égard pour l'augmentation significative de la population métisse signalée dans le recensement de 2006, les participants ont expliqué que la discrimination est un facteur important de l'histoire métisse, et qu'il a été longtemps tabou de se déclarer Métis. Selon certains participants, l'autoidentification est le résultat d'un processus intérieur qui se manifeste lorsque l'individu est prêt. L'imposition d'une quelconque autoidentification serait considérée comme un abus de pouvoir de la part des conseils scolaires et de l'Ordre.

Toutefois, d'autres participants sont d'avis que le fait de cocher une case pour signaler son ascendance métisse favorisait également une reconnaissance institutionnelle et systémique du peuple métis, qui est distinct des autres groupes autochtones. Les participants ont dit que les jeunes souhaitent de plus en plus proclamer leur identité métisse, et l'autoidentification des enseignants, qui leur servent de modèles, pourrait favoriser un apprentissage continu de connaissances culturelles.

D'autres participants métis ont fait remarquer que, dans un monde de plus en plus axé sur les données, une base de données fiable sur les enseignantes et enseignants métis pourrait être profitable à la communauté métisse. On a également dit que l'autoidentification représente déjà une exigence pour obtenir du financement et profiter des ressources, et autres soutiens individuels et communautaires.

Les participants des Premières Nations ont convenu que la collecte de telles données pourrait donner une nouvelle image du progrès des peuples des Premières Nations, en permettant de jauger la population des enseignantes et enseignants des Premières Nations. La politique en matière d'autoidentification pourrait permettre à la communauté autochtone dans son ensemble de créer une communauté d'apprentissage professionnel ou des communautés d'intérêts pour se pencher sur certaines questions relatives à l'éducation, notamment le curriculum, les ressources et l'accès au perfectionnement professionnel et aux ressources.

Les participants ont reconnu que *Pour parler profession* pourrait représenter une ressource utile pour la mise en œuvre d'une politique d'autoidentification. Les enseignantes et enseignants autochtones pourraient être plus enclins à s'autoidentifier s'ils se retrouvent dans la revue, et si leurs inquiétudes et problèmes y sont abordés.

Une politique d'autoidentification pourrait faire ressortir le chagrin et la peur ressentis par de nombreux Autochtones à l'égard du système d'éducation. Les répercussions des pensionnats se font encore beaucoup sentir, tant chez les anciens pensionnaires que chez les personnes qui ont caché leur identité pour éviter de les fréquenter. Les parents transmettent souvent cette vision à leurs enfants. On a fait remarquer que les statistiques sur les élèves et les enseignants autochtones menaient souvent à des comparaisons défavorables à l'égard du succès et du taux de réussite. Les participants ont insisté sur le fait qu'il faut communiquer et tisser des liens, d'abord et avant tout.

Autres problèmes liés à la mise en œuvre d'une politique d'autoidentification abordés durant les discussions :

- certains continuent encore de croire que les noms des militants autochtones seront inscrits sur une liste aux fins d'une surveillance par la police et le gouvernement
- utiliser les informations recueillies pour définir explicitement ce qu'est un Métis puisque la définition de Métis varie d'une région à l'autre
- reconnaître qu'une personne pourrait ne pas être en mesure de prouver son ascendance métisse en raison de l'absence d'archives généalogiques
- toute divulgation des données recueillies devrait être précédée d'une consultation approfondie avec les divers groupes autochtones.

Les participants des Premières Nations ont répété que toute politique d'autoidentification devrait être facultative. Ils ont suggéré de créer un profil démographique de l'ensemble de la population des membres de l'Ordre afin d'éviter de cibler uniquement les enseignantes et enseignants autochtones. Les participants ont confirmé que l'élaboration d'un tel profil pourrait s'échelonner sur de nombreuses années et que l'Ordre ne devrait pas s'attendre à ce que les répondants acceptent rapidement une politique d'autoidentification. On doit envisager l'élaboration d'un plan de mise en œuvre à court et à long terme.

Les participants des Premières Nations ont fait remarquer que le travail à accomplir dans le domaine de l'autoidentification a déjà été réalisé en grande partie par de nombreux conseils scolaires. Ils ont invité l'Ordre à étudier les méthodes utilisées et à s'inspirer de l'expertise, des connaissances et de l'expérience des personnes dans ces communautés.

Les participants métis ont demandé de participer à l'élaboration et à la communication de la politique en matière d'autoidentification. Les participants des Premières Nations ont suggéré qu'un groupe consultatif soit formé pour superviser chaque étape du processus. Selon les participants inuits, les politiques et programmes centrés sur les questions autochtones devraient s'inspirer des commentaires des aînés inuits sur la culture et les connaissances inuites. On a fait remarquer que, plus l'Ordre travaillera avec les groupes autochtones pour établir des relations solides et fondées sur la coopération, plus la mise en œuvre d'une telle initiative sera facile.

Au cours des rencontres, l'Ordre a cherché à recueillir des commentaires et suggestions sur la mise en œuvre d'une politique d'autoidentification volontaire afin de déterminer si l'on pouvait améliorer l'affectation de ressources adéquates à la formation des enseignantes et enseignants autochtones au moyen d'une base de données sur les membres. L'Ordre poursuit sa réflexion sur les commentaires constructifs exprimés pendant les conversations sur ce sujet épineux.

Recommandations

Les participants métis, inuits et des Premières Nations ont présenté plusieurs idées, suggestions et commentaires sur les initiatives de l'Ordre et des autres intervenants du domaine de l'éducation. Bien que ces données brutes aient été conservées, le présent rapport met l'accent sur les différentes options possibles dans chacun des domaines clés de l'Ordre.

Les premières discussions concernant ces options ont eu lieu entre le groupe de travail de l'Ordre et un groupe consultatif externe composé d'intervenants inuits, métis et des Premières Nations. Ces discussions ont porté sur les mesures que peut prendre l'Ordre dans les limites de son mandat, tout en tenant compte de la rétroaction émise dans le cadre des rencontres. Les recommandations qui suivent ont été formulées pour maintenir cet équilibre.

Il est important de noter que certaines recommandations se rapportent aux politiques de l'Ordre tandis que d'autres touchent à ses pratiques administratives. La principale différence réside dans le processus d'approbation requis pour mettre en œuvre la recommandation. Toutes les recommandations sont associées aux objets énoncés dans la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*.

A. Politiques de l'Ordre

Les recommandations suivantes pourraient avoir un effet sur l'ensemble des politiques de l'Ordre et, dans certains cas, sur la législation relative à l'Ordre. Conformément au processus d'élaboration de politiques, le registraire présentera au conseil les options concernant l'élaboration de politiques et la modification des politiques existantes découlant de la mise en œuvre de ces recommandations.

Objet 2 : Élaborer, établir et maintenir des normes d'admissibilité à l'Ordre

1. S'assurer que l'élément de diversité de l'éducation en Ontario¹² incorporé dans les futurs programmes de formation à l'enseignement soit élaboré en se basant sur la rétroaction des Premières Nations, des Métis et des Inuits, et reflète l'histoire et la culture de chaque groupe.

Objet 6 : Prévoir la formation continue de ses membres

2. Réviser le titre des lignes directrices des cours menant à une qualification additionnelle comprenant le mot «autochtone» afin d'inclure et de reconnaître de façon adéquate et distincte l'histoire, la culture et les traditions particulières de chaque peuple métis, inuit et des Premières Nations.
3. Explorer l'élaboration de lignes directrices des cours menant à une qualification additionnelle qui démontrent un apprentissage approfondi de l'histoire et de la culture métisse, inuite et des Premières Nations ainsi que la création de nouveaux cours menant à une qualification additionnelle en langue métisse et inuite, et en d'autres langues des Premières Nations.

B. Pratiques administratives :

Les recommandations qui suivent peuvent avoir un effet sur les pratiques administratives de l'Ordre par l'intermédiaire de modifications aux processus ou de la mise en œuvre de nouvelles pratiques. Le rapport du registraire, présenté à chaque réunion du conseil, fera régulièrement état des nouveaux développements dans l'élaboration des mesures liées à la mise en œuvre des recommandations. Lorsque l'examen d'une mesure entraînera les modifications souhaitées aux politiques ou aux règlements, des options seront présentées au conseil à une date appropriée.

Objet 1 : Réglementer la profession enseignante et régir l'activité de ses membres

4. Créer un groupe de consultation représentatif pour continuer à discuter et à valider les stratégies et initiatives de l'Ordre concernant les Autochtones auprès des communautés métisses, inuites, et des Premières Nations.

Objet 7 : Établir et faire respecter les normes d'exercice et de déontologie de la profession

5. Examiner l'élaboration de nouvelles ressources métisses, inuites et des Premières Nations, notamment des récits numériques ou l'adaptation des ressources pédagogiques existantes pour les publics autochtones, en y incorporant des éléments graphiques, des symboles ou des références linguistiques. Toute nouvelle ressource sera basée sur les normes d'exercice et de déontologie afin d'appuyer et d'améliorer les programmes de formation à l'enseignement et de perfectionnement professionnel.

¹² L'ajout d'un élément de diversité de l'éducation en Ontario aux programmes de formation à l'enseignement constitue une recommandation issue de l'initiative de révision des qualifications requises pour enseigner approuvée par le conseil de l'Ordre.

Objet 3 : Agréer les programmes de formation à l'enseignement offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres établissements

Objet 4 : Agréer les programmes de perfectionnement professionnel en enseignement offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes

6. Examiner les pratiques et processus d'agrément afin d'y incorporer les perspectives et approches autochtones, et explorer des mécanismes permettant d'appuyer la formation en enseignement des Autochtones avec les intervenants du domaine de l'éducation.

Objet 10 : Communiquer avec le public au nom des membres.

7. Travailler de concert avec les groupes métis, inuits et des Premières Nations pour créer du matériel expliquant le cheminement de carrière particulier à ces communautés; écrire des articles et communiquer des renseignements sur la profession enseignante et l'Ordre dans *Pour parler profession* et d'autres publications; et tisser des liens avec les centres ou réseaux communautaires métis, inuits et des Premières Nations afin de disséminer l'information sur la profession enseignante, sur les façons de devenir enseignant, et sur les services offerts par l'Ordre.

Selon l'Ordre, les enseignantes et enseignants doivent posséder des connaissances et des ressources adéquates pour appuyer et encourager la réussite des élèves autochtones. Lorsque les enseignants sont mieux préparés à travailler avec les élèves autochtones, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la classe, les élèves en profitent automatiquement.



Ontario
College of
Teachers

Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

Pour plus de renseignements :
Ordre des enseignantes et des
enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 416-961-8800
Sans frais en Ontario : 1-888-534-2222
info@oeeo.ca
www.oeeo.ca